

**EXTRAIT SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 15 juillet 2014**

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h05

Présents :

M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - Jacky FRETZ, 2^e Adjoint, Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : Claudine GEMSA, Gabrielle CAMBRON, Lucie BOYELLE, Annick DRIESBACH, Yves DEIBER, Philippe SCHALLER, Marc BURRER, Francine BEYLIER, Hervé CLOR, Sébastien SIMON

Absente excusée : Vanessa JUNG qui a donné procuration à Nella WAGNER

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie

Réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le choix qui a été fait par la commune en accord avec les enseignants et les délégués des parents d'élèves suite à la réforme des rythmes scolaires qui s'appliquera à la rentrée 2014. L'objectif premier était de ne pas entraîner de modifications profondes dans l'organisation de la vie familiale et de proposer une solution aux familles en demande de prise en charge pour leurs enfants dès la fin du temps scolaire.

La mise en place d'activités périscolaires de 15 h 30 à 16 h (avec 10 minutes de décalage pour l'école élémentaire) ayant un coût financier non négligeable pour la commune, la décision a été prise de demander une participation aux enfants qui utiliseront le service.

Les enfants bénéficieront des activités dans leurs écoles respectives.

La commune restera vigilante au dispositif mis en œuvre à la rentrée afin d'en faire une évaluation en impliquant les parents d'élèves et de proposer une évolution si nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (dont une procuration)

- *de fixer le coût de la séance à 1 €*
- *d'appliquer un tarif dégressif pour famille nombreuse uniquement pour une même séance (2^{ème} enfant 0,75 €, 3^{ème} enfant 0,50 €)*
- *les inscriptions se feront pour 6 semaines à l'avance (correspond à une période scolaire entre les congés).*
- *l'absence d'un enfant inscrit ne donnera lieu à aucun remboursement*

Règlement intérieur du conseil municipal

L'ensemble des communes d'Alsace Moselle ont l'obligation d'adopter un règlement intérieur quelque soit le nombre d'habitants.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (dont une procuration) d'adopter le règlement intérieur ci-joint (annexe I).

Contrat de fourniture de gaz

Les tarifs réglementés de vente en gaz naturel pour les consommateurs non domestiques seront progressivement supprimés à partir de cette année conformément aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation modifiant l'article 445-4 du code de l'énergie.

Par conséquent les contrats de fourniture en gaz qui sont en cours seront supprimés au 31 décembre 2015 pour les consommateurs entre 30 000 kwh/an et 200 000 kwh/an.

La commune de Bergholtz étant concernée, conformément au code des marchés public, une consultation de plusieurs prestataires a été engagée selon la procédure adaptée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité (dont une procuration) :

- *prend acte de cette décision, Mme le Maire ayant délégation pour passer le marché de fourniture de gaz avec l'entreprise mieux disante.*

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de BERGHOLTZ rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de BERGHOLTZ estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BERGHOLTZ soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Motion de soutien à la Brigade Verte

Mme le Maire informe l'assemblée du soutien qu'il y a lieu d'apporter à la brigade verte.

Mme Claudine GEMSA et M. Philippe SCHALLER délégués exposent la situation.

Il s'agit aujourd'hui de se mobiliser et tout mettre en œuvre pour préserver le dispositif ainsi que son mode de fonctionnement actuel.

L'échéance est proche d'autant que le texte prévoit le gel en matière de recrutement, ce qui dès lors que le texte sera applicable, fragilisera la structure.

L'avenir et le destin de cet outil efficace est entre nos mains et il nous appartient de trouver des solutions afin de ne pas désolidariser la brigade verte dont le dispositif de mutualisation est unanimement reconnu par les élus, la population et les différentes institutions. Pour preuve, la signature d'une convention de partenariat avec la Gendarmerie nationale rapprochant encore plus les deux entités le 19 Juin dernier.

Il s'agit donc de trouver le montage juridique adéquat pour perpétuer et pérenniser la coopération mise en place par la volonté de trois Sénateurs Haut-Rhinois selon un amendement de la loi du 5 Janvier 1988.

Nous, les élus de la Commune de BERGHOLTZ à l'unanimité des membres présents, Commune membre du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion de cette réunion du Conseil Municipal de ce jour, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENKONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014 , réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles:

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.
- notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Eclairage public : acquisition de luminaires

Mme le Maire donne la parole à Mme Véronique HEIL, adjointe en charge du dossier.

Le remplacement des luminaires rue de Bergholtz-Zell puis rue de Guebwiller doit continuer pour permettre une économie d'énergie et une modernisation du parc.

8 luminaires doivent être changés.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de retenir l'entreprise CGED pour l'achat des huit luminaires au tarif individuel de 341,59 € HT et charge Mme le Maire d'effectuer un virement de crédit de 4 000 € du compte 020 dépenses imprévues sur le compte 21534 réseaux d'électrification.*

Demande de subvention exceptionnelle

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la demande de soutien financier déposé par l'association des conscrits de Bergholtz pour l'organisation d'une soirée festive autour de la crémation d'un bûcher.

L'an dernier une subvention de 250 € leur avait été accordée.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité (dont une procuration) décide d'attribuer la somme de 250 € qui sera imputée sur le compte 6574 du budget primitif 2014. Les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues et portés au compte 6574.